



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	10	0

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 18 novembre 2011

**OBJET : 02-4 - SPORTS
- ASSOCIATIONS SPORTIVES -
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES**

Le vendredi 18 novembre 2011 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/11/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

N°Enregistrement :

2411/11

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. André-Luc SEITHER
M. Alain BIGNONNEAU à Mme Yvette MEUNIER
M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY
M. Yves DAHAN à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Marina LONVIS à Mme Martine SAVALLI
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI
Mlle Pierrette RAVEL à M. Gérard MOLINE
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 25/11/11
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

29 NOV 2011

Pour le Maire,

Par délégation du Maire,
Ministre chargé des Affaires européennes
L'attaché principal,

Anthony CLAVERIE

02-4 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

Par délibération du 17 décembre 2010, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2011 qui précise, notamment, la liste des associations bénéficiant d'une subvention de fonctionnement.

Toutefois, deux associations sportives antiboises ont sollicité très récemment de la Commune, l'octroi d'une subvention supplémentaire.

Ces demandes sont justifiées par le fait que ces associations, qui ont conventionné avec certains établissements du second degré, prennent en charge des sections sportives :

- pour l'OAJLP Hand Ball, la section sportive de hand-ball du collège de la Fontonne ;
- pour l'OAJLP Basket-ball, la section sportive de basket-ball du collège Fersen.

La Commune compte, parmi ses administrés, de nombreux élèves scolarisés dans les établissements antibois, sportifs de haut niveau, toutes disciplines confondues.

C'est la raison pour laquelle, la Commune souhaite s'associer à ces associations en charge des sections sportives, en leur attribuant une subvention d'un montant de :

- 6 212 € pour l'OAJLP Hand Ball ;
- 8 800 € pour l'OAJLP Basket Ball ;

soit un total de 15 012 € (quinze mille douze euros), pris sur les crédits disponibles sur la ligne 011 – 65738 – 253 – 115 – 370 – COMSPORT (enveloppe non affectée dans le cadre du BP 2011).

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

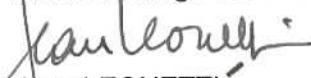
AUTORISE le versement des subventions telles que mentionnées comme suit :

- d'un montant de 6 212 € au profit de l'OAJLP Hand Ball ;
- d'un montant de 8 800 € au profit de l'OAJLP Basket Ball.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.02-4 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - - -

Date de transmission de
l'acte : 29/11/2011

Date de réception de
l'accusé de réception : 29/11/2011

Numéro de l'acte : DCM2411-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20111118-DCM2411-11-DE

Date de décision : 18/11/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions